



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHONE

Préfecture

Direction des Libertés
Publiques et des Affaires
Décentralisées
2^{ème} Bureau
Urbanisme et Affaires
domaniales

Affaire suivie par : David CANDORET
Tél. : 04 72 61 61 10
Courriel : david.candoret@rhone.gouv.fr
Fax : 04 72 61 63 43

AVIS AU PUBLIC

PREFECTURE DU RHONE
Direction des Libertés Publiques et des Affaires Décentralisées

SOCIETE AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE

COMMUNE DE QUINCIEUX

ENQUETE PARCELLAIRE

A la demande de la société Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) et conformément aux dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, une enquête parcellaire sur le territoire de la commune de Quincieux relative au projet de l'autoroute A466 - liaison autoroutière entre l'A6 et l'A46, par la société Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR), a été prescrite par arrêté préfectoral n° 2012 - 871 du 17 JAN. 2012

Cette enquête se déroulera à la mairie de Quincieux du lundi 13 février 2012 au vendredi 16 mars 2012 inclus.

Toute personne qui souhaite s'informer sur ce projet peut se présenter pendant toute la durée de l'enquête en mairie de Quincieux aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Les observations sur les limites des parcelles de terrains à exproprier pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les observations peuvent également être adressées par écrit au maire ou au commissaire enquêteur et seront annexées au registre d'enquête.

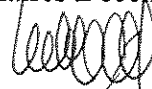
.../...

M. Philippe COLLAUDIN, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public à la mairie de Quincieux aux jours et heures suivants :

- lundi 13 février 2012 de 10 h à 12 h ;
- mardi 6 mars 2012 de 10 h à 12 h ;
- vendredi 16 mars 2012 de 10 h à 12 h.

Dans le délai d'un mois à compter de l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur rédigera le procès-verbal de l'opération et son avis sur l'emprise de l'opération.

Le Préfet,
Pour le Préfet
Le Directeur des Libertés Publiques
et des Affaires Décentralisées



Michèle TAILLARDAT